



CONSEIL COMMUNAL CHÉSÈREX

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 juin 2025

Membres présents : 35
Membres absents : 0
Membres excusés : 5
Total membres : 40

L'ordre du jour est le suivant :

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025
2. Communications du bureau
3. Communications de la Municipalité
4. Nominations statutaires
5. Préavis 38/2025 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2024 (et ses annexes)
6. Préavis 39/2025 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2024
7. Préavis 40/2025 : Crédit de rénovation de l'auberge communale « La Couronne » et ses annexes – Demande de crédit d'investissement
8. Rapport des délégués aux associations intercommunales
9. Divers.

1. Acceptation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2025

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communications du bureau

Francis Baud, Président, annonce que le bureau va s'équiper d'un système pour le traitement des votations communales de 2026 (élections de l'exécutif et du législatif). Le système comporte un scanner pour les bulletins de vote, d'un ordinateur portable et d'un logiciel spécialisé. L'ordinateur sera dédié au travail de la secrétaire du conseil pour éviter l'utilisation d'un ordinateur privé avec des potentiels problèmes de sécurité et confidentialité des données.

3. Communications de la Municipalité

Monique Locatelli, Syndique :

- Résume la situation financière avec quelques chiffres : le solde au CCP est de CHF 5'613'000.-, les paiements en suspens s'élèvent à CHF 1'217.000.-, les prévisions de la péréquation sont encore de 1'141'000 CHF. Nous avons des liquidités de 1'497'000.- CHF. Les impôts encaissés à ce jour s'élèvent à 4'172'000 CHF pour 4'084'000 CHF à la même période en 2024.

- Le recours contre la facture sociale qui a été fait par la commune de Jouxens-Mézery s'accompagne d'une décision décevante : le Tribunal Fédéral a estimé que le fait qu'une commune doive payer environ le 82 % de ses impôts au fédéral ne péjorait pas leur comptabilité et qu'une commune dans cette situation n'avait qu'à augmenter ses impôts ou avoir recours à l'emprunt ! Il y aura certainement un compte-rendu dans la presse. Cette situation va probablement donner un coup de frein aux communes qui renonceront à faire la même démarche au Tribunal Fédéral.
- Une autre procédure est en cours dans la commune de Mies qui veut récupérer les intérêts moratoires des versements qui ont été payés. Elle veut aussi se lancer pour autant qu'il y ait une quinzaine de communes qui l'accompagne. Nous avons jusqu'à la semaine prochaine pour prendre une décision à ce propos.
- Dans le projet d'investissement de Télé-Dôle, la commune a décidé de confirmer son soutien financier à hauteur de CHF 29.-/habitant soit de CHF 37'000.- pour que le chantier en cours puisse être finalisé. Pour rappel, Télé-Dôle se situe sur une bonne partie du territoire communal.
- Le plan canicule est à nouveau activé : du courrier a été envoyé aux seniors mais il s'agit d'être également à l'écoute des besoins.

Patrick Barras, Municipal :

- Pas encore de décompte final pour le bâtiment multifonctions.
- Suite à la demande de certains citoyens nous avons examiné la possibilité de passer notre commune à la vitesse de 30 km/h. Le coût de la signalétique serait de CHF 35'000.-
- PA Com : Une demande a été faite au Canton par rapport à certains quartiers. Neuf parcelles dans le quartier du Courtillet sont péjorées par un plan de quartier qui avait été établi à l'époque. Nous voulions mettre ces parcelles sur le même pied d'égalité que les autres, mais on ne peut pas y déroger. La demande au Canton est restée lettre morte. Nous allons donc lancer l'enquête complémentaire pour le PA Com. Si tout va bien un préavis sera préparé pour le mois de septembre avec la levée des oppositions.
- La taxe déchets est maintenue et le léger bénéfice sera attribué à des améliorations à la déchetterie.

Yvan Laurent, Municipal :

- Le recaptage des sources avance à grands pas. Dans le projet, des arbres ont aussi été coupés. La deuxième partie va commencer et on est dans les temps.
- Le collège En Praz Corbet qui date de 2002 demande quelques réparations en particulier au niveau de l'ascenseur. Les réparations seront effectuées pendant l'été.
- La fontaine sur la place communale est en réfection : un coup de peinture est nécessaire entre autres !
- L'ORPC : le Canton voulait centraliser la protection civile mais les 10 commandants ont fait opposition. Il y aura donc un nouveau système.

Pascal Steimer, Municipal :

- Pas de remarque.

Dominique Fleury, Municipal : Absent

4. Nominations statutaires

Le bureau est composé du président, du vice-président, des scrutateurs, de la commission de gestion et de la commission des finances.

Sont réélus par applaudissements :

- Président : Francis Baud (avec 1 abstention).
- Vice-Président : François Mathey.
- Scrutateurs : Claude Chapuis-Aeschlimann et Danièle Herren.
Pascale Ferrari et Sylvia Morandini.
Adrien Fohrer et Antonello Francescato.
- Commission de gestion : Nicolas Schwab, Alexandre Rigamonti, Antonello Francescato et Jean-Luc Reymond (suppléant). Celui-ci est absent ce soir mais n'a pas indiqué qu'il ne voulait pas être élu. Aucun autre conseiller ne se porte candidat.
- Commission des finances : Jean-François Burkhalter, Christian Piaget, Philippe Widmer, Maud Bachelet (suppléante).

Pour chaque élection la question est posée de savoir si d'autres candidats sont intéressés. Ce n'est pas le cas. Les élus seront en poste de juin 2025 à juin 2026.

5. Préavis 38/2025 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2024

Francis Baud, Président, rappelle quelques articles de notre règlement utiles pour les élections. Une partie de l'article 77 dit que « la votation se fait, en principe, à main levée. Le président n'y participe pas » et « La votation a lieu au bulletin secret à la demande d'un conseiller appuyée par cinq membres ». L'article 83 dit « Lorsqu'il s'agit de décisions susceptibles de référendum aux termes de la LEDP et que cinq membres demandent, immédiatement après la votation, que la décision soit soumise par le conseil au corps électoral, il est procédé séance tenante.

Nicolas Schwab, Conseiller, lit le rapport de la commission de gestion.

Questions :

- Laurent Prélaz, Conseiller, questionne le coût des dépannages très fréquents du CAD.
- Patrick Barras, Municipal, répond que cette chaufferie a eu des problèmes dès le début de son installation. Les pannes surviennent souvent la nuit quand les employés sont absents. Les employés ont remarqué que cette technologie n'est pas encore aboutie.
- Laurent Prélaz, Conseiller, souhaite aussi savoir combien coûte le STI par année.
- Patrick Barras, Municipal, répond que c'est entièrement dépendant des projets qui se réalisent dans la commune. Nous sommes dans une période de changements. Chaque dossier est étudié dans un premier temps par la Municipalité, puis le dossier est envoyé au STI et en fonction de la validation les prestations sont refacturées aux demandeurs.
- Monique Locatelli, Syndique, ajoute que les dossiers qui sont transmis sont facturés mais il y a également des recettes conséquentes.
- Concernant les revenus locatifs, Laurent Prélaz, Conseiller, demande quelle est la partie dévolue au restaurant et celle dévolue aux appartements et ce qu'il en est des taxes de séjour.
- La réponse est que nous n'avons pas les chiffres exacts ici, mais la location du restaurant « Les Platanes » se monte à environ CHF 6'000.- les loyers annexes viennent des appartements.

- Les taxes de séjour font l'objet d'un nouveau règlement depuis le 1^{er} janvier 2025 et c'est notre boursier qui s'en occupe. Une répartition est faite et une petite partie reste à Chésereux

Vote : le préavis 38/2025 est approuvé à la majorité.

6. Préavis 39/2025 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2024

Le rapport de la commission de gestion est lu par Antonello Francescato, et Philippe Widmer lit le rapport de la commission des finances.

Il n'y a pas de questions de la part des conseillers.

Vote : le préavis 39/2025 est approuvé à la majorité.

7. Préavis 30/2025 : Crédit de rénovation de l'auberge communale « La Couronne » - Demande de crédit d'investissement

Le rapport de la commission ad hoc est lu par Laurent Prélaz.

Philippe Widmer lit le rapport de la commission des finances en précisant que la commission ne se prononce pas sur le projet en lui-même mais sur l'aspect financier.

Francis Baud, Président, passe la parole à Pascal Steimer, Municipal, qui répond à certaines demandes de la commission.

Discussion :

Wilson Favre, Conseiller, remercie la Municipalité pour ce préavis ainsi que la commission ad hoc dont il approuve l'analyse. Il estime que la dépense n'est pas soutenable et l'auberge ne pourra couvrir ses frais. De plus, les prix indiqués dans le préavis n'ont pas été actualisés. Malgré l'intention louable de la Municipalité de rénover le bâtiment, il pense que deux restaurants dans ce village ne sont pas nécessaires et appelle à la prudence dans nos dépenses.

Michel Lüscher, Conseiller, répond que nous ne pouvons pas nous baser uniquement sur l'argent mais penser à la qualité de vie de la Commune. Dans le passé nous avons dépensé en modérateurs de trafic davantage que pour la rénovation de l'auberge !

Thérèse Lüscher, Conseillère, se réfère au dernier procès-verbal (p.2) dans lequel il est spécifié qu'une commission peut statuer avec seulement 3 membres au lieu de 4. Pourquoi Edmond Granges, a-t-il rejoint la commission en tant que suppléant ?

Laurent Prélaz, Conseiller, répond qu'il était nécessaire d'avoir des personnes compétentes pour analyser la situation à la fois technique et financière de ce projet et Edmond Granges, bien que suppléant a beaucoup d'expériences dans ce domaine.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, rappelle que la vraie question à se poser est : voulons-nous une pinte et en avons-nous besoin ? Ne s'agit-il pas plutôt d'un rôle social ?

Antonello Francescato, Conseiller, rappelle qu'au niveau des comptes, la commune possède des actions de la Romande Energie. Ces actions ont déjà perdu plus de 20 % et nous n'avons aucune obligation de les garder. On aurait meilleur temps de les vendre. Il soutient l'intervention d'Alexandre Rigamonti.

Marie-Claude Polglaze, Conseillère, est établie à Chésereux depuis 20 ans et a toujours connu deux établissements qui fonctionnaient et qui cohabitaient. Le seul aspect qui l'inquiète dans cette étude est le grenier dont on n'a pas prévu de rénovation et qui pourtant serait une plus-value en cas de location. D'autre part, si nous votons contre ce projet, le bâtiment vide va continuer à se détériorer.

Michel Lüscher, Conseiller, revient sur l'importance de la vie dans le village. Il évoque l'épicerie qui amène de nombreux clients et de la vie dans le village. Si le bâtiment de la Couronne était converti en appartements, ce serait une cité-dortoir plutôt qu'un lieu de rencontre. L'argent, il semble qu'il n'y a que ça qui compte ! Il a été invité à Genolier au Restaurant « Les Tilleuls » : les trottoirs sont très petits, dans le carrefour les voitures sont nombreuses et pourtant ce restaurant était plein à midi un mercredi ! ça marche bien, car la cuisine y est excellente et ça se dit !

Monique Locatelli, Syndique, trouve qu'on chinoise sur créer quelque chose qui serait pour le bien de la population. Vous craignez pour les CHF 66'000.- qui ne sont pas couverts...mais pensons au bien-être de la population : les investissements que nous faisons sont pour la population. Pour les routes, nous avons chaque année des amortissements de CHF 250'000.- sur 30 ans. Les finances de la commune ne vont pas périlcliter.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, pense que ce serait une énorme erreur de vendre un objet immobilier qui se rénove, se maintient et se passe aux générations futures.

Alexandre Ansermet, Conseiller, soutient Mme Locatelli et Alexandre Rigamonti. Autrefois, nous discussions sur l'avenir de « La Combe Gelée » et nous avons bien fait de la garder et de la rénover. Réfléchissons-bien à ce que nous voulons !

Mélanie Pernet, Conseillère, revient sur l'importance d'un restaurant plus familial.

Philippe Lacôte, Conseiller, a été déçu par le rapport de la commission ad hoc dans lequel il n'a jamais trouvé de points positifs. Les prix à la construction n'ont pas bougé depuis 2021-2023 et aujourd'hui il y a une hausse de la construction alors qu'il y a davantage à construire. Profitons cette année !

Raphaël Heinis, Conseiller, demande si c'est trop tard pour avoir un avis de la population.

Francis Baud, Président, rappelle qu'il faut d'abord arriver au vote (art. 83) et il faut alors organiser un référendum.

Jacques Ansermet, Conseiller, estime qu'on ne doit pas aller dans cette voie...comme si on n'osait pas prendre nos responsabilités. Dans le rapport de la commission ad hoc se trouvent des incohérences, il n'est pas objectif. Mais nous devons choisir nous-mêmes.

Laurent Prélaz, Conseiller, réagit en disant qu'il n'a pas l'impression que le rapport est orienté. Les quatre conseillers de la commission sont unanimes, ils veulent une pinte au milieu du village mais pas à n'importe quel prix ! Nous souhaitons tous une pinte dans le village. Mais dans les informations que nous avons réclamées et que nous avons eu de la peine à obtenir,

il n'y avait pas suffisamment de chiffres actuels. Nous regrettons qu'il n'y ait pas eu de consultations et des soumissions mises à jour.

François Mathey, Conseiller, rappelle que ce bâtiment est l'âme du village et doit être maintenu. Quoiqu'on fasse il y aura un déficit de rendement. Il y a de plus en plus de changements de tenanciers dans ce domaine. Il se pose la question s'il n'y a pas un risque de faillite.

Edmond Granges, Conseiller, rappelle le cas du vote de la laiterie-épicerie qui a semé du remous au village autrefois. Mais les impôts augmenteront de 2-3 points. Il regrette qu'il n'y ait pas eu un autre projet en comparaison.

Philippe Lacôte, Conseiller, demande pourquoi on ne propose pas un amendement pour réduire les coûts.

François Baud, Président, ajoute que c'est très compliqué.

Philippe Widmer, Conseiller, est content qu'il y ait un bon débat. La commission des finances, n'a pas remis en question les analyses faites. On peut faire venir des spécialistes mais il n'y a pas de chiffres sur la rentabilité. Nous avons discuté avec un membre de Gastro Suisse et des restaurateurs mais il est difficile de faire une projection. Il n'y a pas de chiffres sur la rentabilité.

Tatiana Alder, Conseillère, ajoute que la commission a posé beaucoup de questions à l'architecte en tentant de réduire certains coûts, mais au final on n'est pas sûr que ça plaira également au futur tenancier (ex : cuisine).

Pascal Steimer, Municipal, intervient pour rappeler que beaucoup de villages ont deux auberges. Les gens qui viennent manger aux Platanes proviennent d'ailleurs, ce n'est pas la même clientèle. Le jour où un changement se profile aux Platanes, nous ne ferons que de l'entretien. Concernant les devis, il s'agit d'estimations. Pourquoi se pose-t-on autant de questions pour l'auberge alors que le projet du bâtiment multifonctions n'a pas soulevé des demandes. Personne ne se pose la question de la rentabilité de l'épicerie.

Michel Lüscher, Conseiller, remercie Alexandre Rigamonti pour son bon sens. Il ajoute que plus nous attendons pour rénover l'auberge, plus nous paierons plus tard !

Marie-Claude Polglaze, Conseillère, pense qu'il y eu de nombreux commentaires mais que nous ne pouvons pas tout contrôler et qu'il faut faire confiance à la Municipalité.

Alexandre Rigamonti, Conseiller, propose une votation à bulletin secret.

Francis Baud, Président, demande si cette demande est appuyée par 5 conseillers. Il ajoute que le vote nominatif n'est pas dans le règlement. Il lit les articles qui s'y réfèrent (art. 77)

Le vote a lieu au bulletin secret. 35 conseillers sont présents.

Vote : Le préavis 40/2025 est accepté à la majorité par 25 oui, 7 non, 3 blancs.

8. Rapport des délégués aux associations intercommunales

- AIAB : aura lieu la semaine prochaine.
- AEE (rapporteur Wilson Favre) : annonce que les comptes ont été présentés et approuvés.
- SDIS : pas de séance.
- ORPC : pas de séance.
- GROUPEMENT FORESTIER : pas de séance.
- SIECGE :
 - o La commune d'Eysins doit engager des travaux d'amélioration de la mobilité douce, piétons et vélos sur la route de Nyon. Ces aménagements consistent en création d'un trottoir, d'une piste cyclable ainsi que de la réfection de l'ensemble du revêtement de la route de Nyon et la mise en place d'un éclairage public.
 - o Dans le cadre de ces travaux, le SIECGE profitera de procéder au remplacement d'une conduite existante vétuste et sous-dimensionnée.
 - o Elle permettra lorsque les travaux du PDDE Régional seront réalisés, un bouclage important sur le réseau des SI Nyon. Il s'agit donc de poser une nouvelle canalisation sur une longueur de 350 m entre la route de Nyon No 1 et le Chemin de Terre-Bonne. Les travaux, en commune avec la Commune d'Eysins, permettront ainsi de réaliser des économies. Ces travaux débiteront en juin.
 - o Ce projet fera l'objet d'un subventionnement par l'ECA à hauteur de CHF 30'000. Le préavis a été accepté à l'unanimité.

9. Divers

1) Motion Philippe Widmer sur la modération du trafic à 30 km/h

Le bureau a reçu une motion de la part de Philippe Widmer, Conseiller.

Celle-ci vise à demander à la Municipalité la faisabilité d'une zone 30 dans le village.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, demande s'il y aura une zone 30km/h

Patrick Barras, Municipal, répond qu'en l'état actuel, si nous n'avions pas reçu de motion on serait resté au statu quo. On a déjà fait cette étude. Il faut savoir que nous ne pouvons pas augmenter les zones 30 km/h. Il y a des marquages possibles mais ça s'arrête là. Le maximum a été demandé et ce qui peut être réalisé a été présenté lors du dernier conseil.

Michel Lüscher, Conseiller, demande si on peut mettre un radar.

Patrick Barras, Municipal, répond que les alertes-radar sont vite transmises aux conducteurs par le biais des natels !

Le vote nominatif est demandé et appuyé par 5 conseillers.

Vote sur la motion : 14 OUI, 15 NON, 5 abstentions. La motion est refusée.

2) Alexandre Rigamonti, Conseiller, demande si le miroir vers le carrefour des Platanes pourrait être orienté différemment.

Patrick Barras, Municipal, répond que suivant la période de l'année, ce miroir est bousculé par des tracteurs. Les employés communaux se chargent de vérifier ponctuellement l'orientation.

3) Laurent Prélaz, Conseiller, demande si les rapports de commission pourraient être envoyés plus tôt aux conseillers.

Francis Baud, Président, répond que les rapports lui parviennent le dimanche précédant la séance et qu'ils sont transmis à la Municipalité et aux conseillers le lundi.

4) Thérèse Lüscher, Conseillère, demande si le bac à sable dans le jardin des enfants peut être nettoyé ou renouvelé.

Patrick Barras, Municipal, répond que Dominique Fleury va s'en occuper.

5) Marie-Claude Polglaze, Conseillère, se souvient que nous avons voté pour l'adhésion de Chésereux à Région Nyon et demande ce qu'il en est.

Monique Locatelli, Syndique, répond que ce sera débattu à la prochaine séance du conseil.

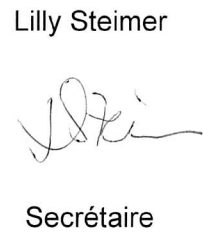
La séance est levée à 23 h 00 et Mme Locatelli souhaite un bel été à tous.

Prochaine séance : 9 octobre 2025 à 20h00.

Francis Baud

Président



Lilly Steimer

Secrétaire